



ENTRETIEN DES BOSQUETS

AIDE POSSIBLE :

128 € / ha / an

- Financeurs : Conseil régional de Picardie, Etat, Europe, Agences de l'Eau

Les bosquets sont des lieux d'abris, de vie et de reproduction d'un grand nombre d'espèces animales et végétales (objectif biodiversité) et jouent un rôle structurant pour le paysage. Ils jouent également le rôle de zones tampons et contribuent ainsi à la préservation de la qualité de l'eau.



Bosquets de surface comprise entre 5 et 50 ares

➤ Bosquets d'arbustes et d'arbrisseaux :

- Taille des faces extérieures pour limiter leur développement latéral pour les bosquets d'au moins 3 ou 4 ans ;
- Opération possible à l'épaveuse chaque année sur des branches < 2 cm de diamètre, mais préférable à la coupe au lamier tous les 4 à 5 ans.

➤ Bosquets avec des arbres de hauts jets :

- Idem 1er type de bosquet avec en plus Tailles de formation et Elagages des sujets espacés de 6 à 8 m ;
- Taille de formation des arbres de hauts jets à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans environ, à raison d'une taille tous les ans ou les 2 ans en fonction de la croissance des sujets.
- La période idéale pour ce type de taille pour les arbres commence en juillet – août, à retarder de préférence au 15 septembre pour la faune sauvage (nichées de colombidés notamment).
- Les élagages des hauts jets sont à réaliser à partir de 5 ans jusqu'à 20 ans avec une fréquence de 2 ans.

➤ N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité ;

➤ Ne brûlez pas les résidus de taille à proximité du bosquet ;

➤ Le cas échéant : respectez les conditions de réhabilitation précisées dans le cadre du diagnostic initial individualisé . . .

- Remplacez les plants manquants ou n'ayant pas pris par des jeunes plants (de moins de 3 ans) d'essences locales autorisées ;
- Plantez les jeunes plants sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique).